

CONDITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES LORS D'UNE RESERVATION EN LIGNE SUR LE SITE RENT A CAR

1. CADRE GENERAL

En fonction de la ville de retrait du véhicule, le contrat de location est conclu avec :

1. Soit la société RENT A CAR.
2. Soit une société membre du réseau de Franchise de RENT A CAR, commerçant indépendant qui agit sous sa propre responsabilité et qui met à votre disposition les véhicules dont il a la responsabilité et la garde.

La société avec laquelle vous aurez conclu sera ci après dénommée « **Le Loueur** »

3. Les Offres tarifaires « LIBERTE, AVANTAGE, SPECIALE PROMO et OFFRE EXCLUSIVITE INTERNET » ci après ne s'appliquent qu'aux réservations payées en ligne sur le site RENT A CAR, d'autres dispositions tarifaires étant applicables aux réservations/locations effectuées en agence.
4. La pré-réservation n'est pas une réservation ferme. La disponibilité et le prix définitif ne pourront être établis qu'après confirmation de l'agence prévue de retrait du véhicule.

2. RESERVATION/LOCATION

A LIRE ATTENTIVEMENT

Préalablement, à l'acceptation visée ci-après, vous devrez prendre connaissance des Conditions Générales de Location applicables à tous contrats conclus avec la Société RENT A CAR ou l'un des membres de son Réseau.

L'acceptation des présentes, des Conditions Générales de Location et le paiement du montant de la Location et de ses accessoires rendent la présente réservation définitive.

En conséquence, la réservation n'est pas annulable ni modifiable, sauf dans les conditions particulières suivantes spécifiques et particulières à chacun des tarifs désignés ci dessous :

1/ DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VEHICULES UTILITAIRES

- OFFRE LIBERTE

La réservation payée en ligne peut être modifiée ou annulée.

Elle est modifiable sans frais, jusqu'à 24 heures avant la date prévue de retrait du véhicule utilitaire, dès lors que la modification notifiée par courriel ou par télécopie ou encore par courrier arrivée avant le délai ci-dessus à l'agence de retrait prévue du véhicule utilitaire, a pour objet un changement de catégorie du véhicule utilitaire loué, l'ajout d'un service, la modification du forfait kilométrique alloué ou la modification des dates ou heures de location dans la limite des heures d'ouverture de l'agence.

Si le montant du prix de la réservation ainsi modifiée est inférieur à celui du prix initial réglé, un avoir sur une prochaine location de véhicule utilitaire, valable 12 mois dans l'agence de retrait initiale est délivré pour un montant correspondant à la différence entre ces deux prix.

Si le montant du prix de la réservation modifiée est supérieur à celui du prix initial, le complément est immédiatement exigible et devra être payé préalablement au retrait du véhicule utilitaire par un moyen de paiement agréé selon les Conditions Générales de Location.

En toutes hypothèses, la demande de modification de la réservation n'a d'effet que sous réserve des disponibilités de l'agence RENT A CAR de retrait prévue.

La demande de modification parvenue moins de 24 heures avant la date prévue de retrait du véhicule ne pourra être prise en compte. Les conditions prévues dans le cadre d'une annulation prévaudront alors.

La réservation est annulable sans frais jusqu'à 48 heures avant la date de retrait du véhicule, la demande d'annulation devant être notifiée par courriel, télécopie ou encore par courrier à l'agence de retrait du véhicule. Toute demande d'annulation de la réservation payée en ligne parvenant moins de 48 h avant la date prévue du retrait du véhicule utilitaire donne lieu à des frais d'annulation de 15 euros toutes taxes comprises, perçus par débit de votre carte bancaire ayant servi au paiement en ligne ou par tout autre moyen.

Le remboursement du solde aura lieu dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande d'annulation de la réservation payée en ligne adressée par courrier ou par courriel à l'Agence de retrait prévu du véhicule.

Les remboursements auront lieu sous forme de crédit de la carte bancaire ayant servi au paiement en ligne ou, au choix de l'Agence Rent A Car, par émission de chèque au nom du locataire ayant payé en ligne.

• OFFRE AVANTAGE

La réservation payée en ligne n'est pas annulable.

Elle est modifiable sans frais, jusqu'à 48 heures avant la date de retrait du véhicule utilitaire, dès lors que la modification notifiée par courriel ou par télécopie ou encore par courrier arrivée avant le délai ci-dessus à l'agence de retrait prévue du véhicule utilitaire, a pour objet un changement de catégorie du véhicule utilitaire loué, l'ajout d'un service, la modification du forfait kilométrique alloué ou la modification des dates ou heures de location dans la limite des heures d'ouverture de l'agence.

Si le montant du prix de la réservation ainsi modifiée est inférieur à celui du prix initial réglé, un avoir sur une prochaine location de véhicule utilitaire, valable 12 mois dans l'agence de retrait initiale est délivré pour un montant correspondant à la différence entre ces deux prix.

Si le montant du prix de la réservation modifiée est supérieur à celui du prix initial, le complément est immédiatement exigible et devra être payé préalablement au retrait du véhicule utilitaire par un moyen de paiement agréé selon les Conditions Générales de Location.

En toutes hypothèses, la modification de la réservation n'a d'effet que sous réserve des disponibilités de l'agence RENT A CAR de retrait prévue.

La demande de modification parvenue moins de 48 heures avant la date prévue de retrait du véhicule est sans effet et ne donne lieu à aucun remboursement.

• OFFRE SPECIALE PROMO

La réservation n'est ni annulable, ni modifiable.

En toute hypothèse, le montant total de la réservation est définitivement acquis à RENT A CAR.

2/ DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VEHICULES DE TOURISME

L'offre exclusivité Internet permet la modification ou l'annulation de la réservation payée en ligne, selon les modalités et conditions ci-après.

• OFFRE EXCLUSIVITE INTERNET

1) Modification de réservation payée en ligne

La réservation peut être modifiée sans frais, jusqu'à 48 heures avant la date de retrait du véhicule de tourisme, dès lors que la modification notifiée par courriel ou par télécopie ou encore par courrier arrivée avant le délai ci-dessus à l'agence de retrait prévue du véhicule de tourisme, a pour objet un changement de catégorie de véhicule de tourisme loué, l'ajout d'un service, la modification du forfait kilométrique alloué ou la modification des dates ou heures de location dans la limite des heures d'ouverture de l'agence.

-Si le montant du prix de la réservation modifiée est inférieur à celui du prix initial réglé, un avoir sur une prochaine location, valable 12 mois dans l'agence de retrait initiale est délivré pour un montant correspondant à la différence entre ces deux prix.

-Si le montant du prix de la réservation modifiée est supérieur à celui du prix initial, le complément est immédiatement exigible et devra être payé préalablement au retrait du véhicule par un moyen de paiement agréé selon les Conditions Générales de Location.

En toutes hypothèses, la demande de modification de la réservation n'a d'effet que sous réserve des disponibilités de l'agence RENT A CAR de retrait prévue.

La demande de modification parvenue moins de 48 heures avant la date prévue de retrait du véhicule est sans effet et ne donne lieu à aucun remboursement.

2) Annulation de réservation payée en ligne

Toute demande d'annulation de la réservation doit parvenir à l'Agence Rent A Car de retrait prévue au plus tard 7 jours avant le départ prévu du véhicule.

Aucune demande d'annulation ne pourra être prise en compte pour les réservations effectuées moins de 7 jours avant la date de départ prévue du véhicule.

La demande d'annulation de réservation peut être adressée par courrier, par télécopie ou par courriel auprès de l'agence de retrait prévue.

La demande d'annulation de la réservation parvenue à l'Agence Rent A Car 15 jours avant la date prévue de retrait du véhicule donne lieu à un remboursement correspondant à 90% des sommes payées, le solde étant conservé au titre des frais, coûts et conséquences d'annulation.

La demande d'annulation de la réservation parvenue à l'Agence Rent A Car entre 14 et 7 jours avant la date prévue de retrait du véhicule donne lieu à un remboursement correspondant à 80% des sommes payées, le solde étant conservé au titre des frais, coûts et conséquences d'annulation.

La demande d'annulation parvenue moins de 7 jours avant la date prévue de retrait du véhicule est sans effet et ne donne lieu à aucun remboursement.

Les remboursements auront lieu sous forme de crédit de la carte bancaire ayant servi au paiement en ligne ou, au choix de l'Agence Rent A Car, par émission de chèque au nom de la personne ayant assuré le paiement en ligne.

Prolongation de la location.

Aucune prolongation de la durée de Location n'est possible, sauf accord exprès, écrit et préalable du Loueur. Toute prolongation sera facturée selon Tarif en vigueur au sein de l'agence du Loueur. Ce Tarif peut être différent du tarif indiqué sur le présent site « RENT A CAR » de réservation par Internet.

3. MODALITES PRATIQUES

Pour pouvoir bénéficier des présentes conditions notamment tarifaires, les réservations payées en ligne doivent être effectuées sur le site « RENT A CAR ».

Seules les réservations payées à partir du Site « RENT A CAR » ouvrent droit aux dispositions tarifaires y figurant, d'autres dispositions tarifaires étant applicables aux réservations/locations effectuées en agence.

Notamment, la pré-réservation n'est pas une réservation ferme. La disponibilité et le prix définitif ne pourront être établis qu'après confirmation de l'agence prévue de retrait du véhicule.

En résumé succinct de ce qui est dit aux Conditions Générales de Location, figurant ci-dessous et auxquelles il appartient au locataire de se reporter et sans que ces énonciations soient limitatives :

Sont compris dans le tarif de location :

- La location du véhicule pour la période déterminée dans la réservation.
- L'assurance de responsabilité civile.
- Les taxes éventuellement applicables.
- Les options souscrites, telles notamment les assurances « Réduction de franchises ».

En revanche ne sont pas compris:

- Le dépôt de garantie qui vous sera demandé lors de la mise à disposition du véhicule par le Loueur.
- Les éventuelles « Franchises » restant à la charge du Locataire en cas de vol ou de destruction/détérioration totale ou partielle du véhicule et, ce, dans le cadre des Conditions Générales de Vente et du Tarif applicables par le Loueur.
- L'ensemble des frais supplémentaires éventuels prévus aux Conditions Générales de Location, tels que notamment les amendes.
-

En cas de contradiction ou de difficulté d'interprétation entre le présent résumé et les Conditions Générales de Location ou le Tarif, ces deux derniers documents prévaudront.

Les conditions générales figurent ci-dessous.

Le Tarif applicable, tel que défini aux Conditions Générales ci-après est celui indiqué sur le site rentacar.fr.

Les Conditions Générales et le Tarif sont disponibles sur simple demande auprès de l'agence du Loueur.

4. RETRAIT DU VEHICULE

Au moment du retrait du véhicule auprès de l'agence du Loueur, vous devez impérativement vous munir des documents suivants :

- Confirmation électronique de votre réservation envoyée par le Loueur
- **Carte bancaire de paiement du locataire identique à celle ayant assuré le paiement lors de la réservation. Attention : les cartes Electrons et Maestro ne sont pas admises.**
- Permis de conduire original du conducteur désigné.
- Justificatif de domicile du locataire (facture EDF GDF ou France Télécom)

5. PAIEMENT

La réservation ne devient effective que par le complet paiement du montant de la location.

Un courrier électronique (Mail) de confirmation vous est envoyé dès prise en compte définitive de votre réservation.

En cas d'annulation/opposition par vos soins du paiement pour quelque raison que ce soit, la présente réservation sera de même annulée, sans préjudice pour le Loueur de réclamer, par toutes voies de droit, tous dommages et intérêts liés à l'annulation ou l'opposition intempestive ou sans cause réelle et sérieuse audit paiement.

En cliquant sur la touche « Valider », de la page de paiement, vous autorisez expressément et irrévocablement le Loueur à débiter votre carte bancaire de paiement du coût total de la location tel qu'il figurera sur la facture qui vous sera remise par le Loueur ainsi que, le cas échéant de tous suppléments et sommes quelconques éventuellement dus.

Les paiements sont effectués en Euros.

6. DEPOT DE GARANTIE

Lors de la remise du Véhicule, il vous sera demandé le versement d'un dépôt de garantie que vous devrez régler au moyen de la carte bancaire de paiement ayant servi à la réservation payée en ligne. **Attention : les cartes Electrons et Maestro ne sont pas admises.**

Ce dépôt de garantie vous sera restitué à la fin du contrat de location dans les conditions prévues aux Conditions Générales de Location.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE – LIENS HYPERTEXTES

Les véhicules représentés sur le présent site le sont à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du Loueur en cas de différences avec ceux mis à votre disposition.

Par ailleurs, les représentations graphiques, photos, images et textes tels que figurant sur le présent site ne sauraient être utilisées par quelques personnes que ce soit sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de RENT A CAR SA. 48, Rue Bargue 75015 Paris.

Toute utilisation non autorisée fera l'objet de poursuites dans le cadre, notamment de la loi du 30 mars 1957.

Par ailleurs, la création de liens hypertextes avec le présent site devra de même faire l'objet d'une autorisation préalable par RENT A CAR SA sus visée.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations personnelles collectées seront communiquées au Loueur (agence RENT A CAR succursale ou franchise indépendante) afin de pouvoir traiter votre demande.

Vous serez susceptibles de recevoir des informations sur les offres exclusives et les promotions proposées par notre société si vous avez coché la case « je souhaite bénéficier des promotions et des réductions exclusives de Rent A Car » lors de votre inscription.

Vos données sont confidentielles. Rent A Car s'engage à ne pas les divulguer à des tiers. Ainsi, nous ne transmettons vos coordonnées à nos partenaires commerciaux que si vous l'avez accepté lors de votre inscription, en cochant la case « j'accepte de recevoir des informations commerciales de la part des partenaires de Rent A Car ».

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi 78-17 du 6 Janvier 1978 «Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès de modification de rectification et/ou de suppression des données qui vous concernent que vous pourrez exercer en écrivant par courrier à RENT A CAR SA, 48 rue Bargue 75015 Paris ou par courriel à l'adresse webmaster@rentacar.fr

Par ailleurs, en ce que RENT A CAR (telle que définie ci dessus) serait adhérente à la Branche Loueurs du Conseil National des Professions de l'Automobile, elle pourra transmettre des données nominatives vous concernant en relation avec le présent contrat de location, en vue de leur mutualisation au profit des entreprises adhérentes à cette branche, les autorisant à refuser légitimement toute future location.

Si c'est le cas, vous serez informé et vous disposerez d'un droit d'opposition à l'inscription, d'accès de rectification et/ou de suppression de vos données nominatives(Délibération CNIL N°2006-235 du 9 Novembre 2006 auprès de la Branche Loueurs du CNPA, 50 rue Rouget de Lisle-92158 Suresnes cedex.

9. LANGUE APPLICABLE – LITIGES – CONTESTATIONS

La langue française est la langue applicable au présent contrat qui, en cas de difficultés d'interprétation ou de traduction, prévaudra sur toutes autres langues.

Tous litiges quant à l'utilisation du présent site devront être portés devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, sauf à ce que le défendeur soit une personne physique, auquel cas, il sera fait application des dispositions de l'article 42 du Code de Procédure Civile.

Tous litiges relatifs à l'exécution du contrat de location seront du ressort du Tribunal dans les termes et conditions visés aux Conditions Générales de Location.

LES DÉFINITIONS

Accident : tout événement mettant en cause le Véhicule loué et/ou son Conducteur; tout choc subi ou engendré par ledit Véhicule, avec ou sans dommage causé aux Tiers ou encore tout préjudice causé à RENT A CAR.

Autorisation de prélèvement bancaire : accord irrévocable de paiement par voie électronique donné expressément par le Locataire qui s'interdit de s'y opposer pour d'autres motifs que ceux visés à l'article 57.2 du décret loi du 30 octobre 1935 (perte, Vol).

Conducteur : le Locataire ou la personne autorisée par RENT A CAR au départ du Véhicule, qui en sont solidairement responsables. Un Conducteur Additionnel peut être autorisé si l'option correspondante est souscrite. Toute personne non mentionnée sur le Contrat de location ne peut être considérée comme autorisée par RENT A CAR.

Contrat de location : il définit les règles applicables dans les relations entre le Locataire et RENT A CAR. Il comprend, le présent document recto (Conditions Particulières) et verso (Conditions Générales), le cas échéant les conditions spécifiques applicables lors d'une réservation en ligne sur le site RENT A CAR, la fiche dénommée " *Etat du Véhicule* ", le Tarif en vigueur figurant dans le " *Guide de la Location* " disponible en Agence et la facture.

Dépôt de garantie : somme versée au moment de la conclusion du Contrat de location destinée à garantir RENT A CAR du paiement de toutes sommes éventuellement dues.

Franchise(s) : montant(s) maximum(s) qui reste(nt) à votre charge en cas d'Accident ou de Vol du Véhicule. Elle(s) peu(ven)t être " *totale(s)* " ou " *réduite(s)* " si vous avez souscrit l'(les) option(s) correspondante(s).

Locataire : la personne physique ou morale signataire du présent Contrat de location qui est en charge de la garde du Véhicule et qui en est solidairement responsable avec le Conducteur.

Loueur : désigne l'agence RENT A CAR louant le Véhicule au Locataire.

Moyens de paiement agréés : Espèces dans le respect de la législation applicable, Carte Bancaire délivrée par une banque française des réseaux Visa et Mastercard ou chèque bancaire émanant d'une banque française accompagné de justificatifs d'identité (2) et de domicile ou moyen de paiement électronique autorisé dans le cas de Réservation en ligne, RENT A CAR se réservant d'accepter ou non dans le respect des dispositions légales, tel ou tel moyen de paiement.

Rent a Car : désigne la société RENT A CAR ou l'Agence RENT A CAR de départ qui peut être un commerçant indépendant franchisé avec lequel le Locataire conclut le Contrat de location.

Réservation en ligne : conclusion d'un accord définitif de location de Véhicules au travers du site Internet " rentacar.fr " dans les conditions indiquées dans ledit site.

Tarif : dispositions financières applicables aux locations consenties par RENT A CAR et figurant soit dans le document dénommé " *Guide de la Location* " applicable à la date de conclusion du Contrat de location, soit au recto du Contrat de location soit résultant de la conclusion d'une Réservation en ligne.

Véhicule : la voiture particulière (VP) ou le Véhicule utilitaire (VU) mis à la disposition du Locataire et du Conducteur solidairement responsables.

Vol : Toute disparition ou non restitution du Véhicule loué.

I - COMMENT LOUER UN VEHICULE RENT A CAR ?

I.1. - Les documents à produire lors de la mise à disposition du Véhicule

Pour les personnes physiques : un permis de conduire du ou des conducteur(s) autorisé(s), un justificatif de domicile, un Moyen de paiement agréé et une pièce d'identité (CNI ou passeport).

Pour les entreprises ou les associations : un extrait Kbis de moins d'un mois, un pouvoir du dirigeant accompagné d'un bon de commande, le permis de conduire du ou des conducteur(s) autorisé(s) et un Moyen de paiement agréé.

I.2. - Les conditions liées au conducteur

Vous devez disposer d'un permis de conduire de plus de deux ans en cours de validité en France et avoir au moins 23 ans, sauf dispositions particulières visées au Tarif ou sur le site " rentacar.fr " lors d'une Réservation en ligne ou au recto des présentes s'appliquant à certaines catégories de Véhicules.

I.3. - Qui peut conduire un Véhicule RENT A CAR ?

La location est strictement personnelle, toute sous-location est interdite.

Vous seul êtes considéré comme Locataire. Ainsi, sauf souscription de l'option " *Conducteur Additionnel* ", vous vous engagez à ne pas laisser conduire le Véhicule par d'autres personnes.

En cas de non-respect de cette obligation, et en cas d'Accident, vous seriez redevable du montant des dégâts.

Cette exclusion ne s'applique pas si vous étiez dans l'obligation imprévisible et irrésistible de laisser une autre personne conduire (ex : maladie ou indisponibilité pour raison médicale dûment certifiée du conducteur autorisé).

II - LE VEHICULE REMIS PAR RENT A CAR

II.1. - L'état du Véhicule

Il vous est remis en bon état de fonctionnement muni de ses titres administratifs de circulation (" *Les Papiers* ").

L'état du Véhicule est plus précisément décrit dans la fiche " *Etat du Véhicule* " établie entre le Loueur et le Locataire au moment du départ du Véhicule.

Vous devez restituer le Véhicule dans le même état que celui constaté au départ. A cet effet, vous remplirez, au départ et lors de la restitution, avec le préposé de RENT A CAR, ladite fiche " *Etat du Véhicule* ".

Dans le cas où la fiche d'état " *Retour* " n'était pas signée de votre fait, vous acceptez qu'elle soit établie par un Tiers, expert indépendant désigné par RENT A CAR dans les 72 heures de la restitution du Véhicule. Cet état " *Retour* " s'imposera tant au Locataire qu'à RENT A CAR.

En cas de discordance entre l'état lors de la remise du Véhicule et celui lors de sa restitution, vous aurez à supporter, sauf exception, les frais de remise en état.

Vous voudrez bien nous faire part, dans les 15 minutes du départ - et par la suite le plus vite possible - de toutes les anomalies que vous pourriez constater dans l'utilisation du Véhicule. A défaut, il sera réputé vous avoir été remis en bon état mécanique.

Vous devez veiller en toutes circonstances à sa bonne conservation et à sa bonne utilisation en bon père de famille.

Toutes les conséquences de son usage anormal seraient à votre charge.

En particulier, vous respecterez scrupuleusement le Code de la Route.

Vous vous engagez à ce que le Véhicule ne soit pas utilisé :

- à titre onéreux pour le transport de personnes ou de marchandises (sauf VU),
- pour l'apprentissage de la conduite, pour des compétitions sportives (y.c ; essais et reconnaissances),
- pour la traction d'un autre Véhicule quelconque ou d'une remorque (sauf véhicule spécialement aménagé et dans le respect de la réglementation applicable),
- à des fins illicites ou immorales,
- à des fins publicitaires ou de propagande de toute nature,
- en surcharge (passagers et/ou marchandises).

Nous vous demandons d'utiliser le Véhicule en prenant les précautions d'usage, notamment en vérifiant les niveaux d'eau, d'huile et de pression des pneumatiques régulièrement en fonction de l'utilisation que vous faites du Véhicule.

Vous devez vérifier le niveau d'huile moteur tous les 500 kms pour les VU et les 1.000 kms pour les VP.

Votre responsabilité, en cas de dommage consécutif à un manque d'huile, ne peut être retenue lorsque la distance parcourue ne dépasse pas ce kilométrage, à l'exception

toutefois des cas où il pourrait être établi que le Locataire n'avait pas tenu compte du signal émis par un voyant d'alerte sur le tableau de bord.

En cas de panne, les réparations pourront avoir lieu après que nous vous ayons indiqué notre accord par écrit.

Vous devez veiller à ce que le Véhicule soit, en dehors de ses périodes d'utilisation, fermé à clef et à ce que soit actionné l'éventuel dispositif antivol.

Les systèmes de fermeture et de démarrage, l'éventuel système de verrouillage de l'antivol du Véhicule ainsi que " *Les Papiers* " et le double du Contrat de location, ne doivent pas être laissés, même temporairement dans le Véhicule.

A défaut, votre responsabilité pourrait être pleinement engagée.

II.2. - La durée de la location

Pendant la durée de la location fixée au Contrat, vous avez la garde du Véhicule et vous vous obligez à le restituer à l'agence RENT A CAR de départ, et, ce, sauf cas de force majeure, à l'échéance du Contrat et pendant les heures d'ouverture de l'Agence.

A défaut de restitution pendant les heures d'ouvertures, le Locataire conservera la garde du Véhicule jusqu'à la plus prochaine heure d'ouverture de l'Agence RENT A CAR.

Il vous appartient de rapporter la preuve de restitution du Véhicule à l'Agence RENT A CAR.

Ainsi, vous devez restituer à l'intérieur de l'Agence à un préposé identifié de RENT A CAR les systèmes de fermeture et de démarrage, l'éventuel antivol et les titres habituels de circulation (" *Les Papiers* "). A défaut, le Véhicule sera considéré comme non restitué et le prix de la location sera dû jusqu'à la ladite restitution ou jusqu'à la production d'un récépissé de dépôt de plainte reçu par l'autorité de police.

Si vous souhaitez prolonger la location au delà de sa durée initiale, il faut en faire la demande préalable par écrit à l'agence RENT A CAR.

La prolongation résulte de la délivrance par RENT A CAR de l'accord écrit de prolongation, le Locataire s'engageant à signer, sans délai, tous documents sollicités par RENT A CAR pour ladite prolongation.

La location s'entend par périodes de 24 heures. En cas de dépassement, une nouvelle journée sera facturée.

Sauf cas de force majeure, tout abandon du Véhicule entraînera la mise en cause de votre responsabilité et vous aurez à supporter les frais et conséquences inhérents audit abandon et au rapatriement du Véhicule.

II.3. - Les lieux de circulation

Le Véhicule devra être utilisé exclusivement en France et sur routes ouvertes.

Toute demande de sortie du Territoire Français doit être préalablement acceptée par RENT A CAR.

III - LES INCIDENTS POUVANT SURVENIR PENDANT LA LOCATION

III.1. - Accident

En cas d'Accident, vous devez, sauf impossibilités, immédiatement le signaler à RENT A CAR.

Au surplus, le constat amiable d'accident devra nous être fourni, sauf cas de force majeure, dans les 48 heures de l'Accident et, dans tous les cas, avant la fin du Contrat de location.

Vous ferez les diligences d'un bon père de famille pour remplir ledit constat amiable de façon lisible, exploitable et signé des deux parties.

En cas d'impossibilité, vous aurez à nous fournir le rapport de police établi lors de l'Accident.

En cas de dommage au Véhicule, vous ne devez, en aucun cas, le faire réparer sans l'accord préalable écrit de RENT A CAR.

A défaut de respect de ces obligations, vous resterez redevable à titre d'indemnité du montant du préjudice subi par RENT A CAR.

III.2. - L'assurance RENT A CAR " RESPONSABILITE CIVILE " et " DOMMAGE AUX TIERS " - Les engagements financiers

Votre responsabilité vis-à-vis des tiers, sauf ce qui est dit ci-après, est couverte par la police d'assurance de " Responsabilité Civile " RENT A CAR souscrite en application des dispositions légales.

Sont assurés : uniquement le Locataire et/ou le(s) conducteur(s) autorisé(s) par RENT A CAR figurant sur le Contrat de location.

Cette assurance est valable pour la durée du Contrat. Passée cette échéance et si vous n'avez pas restitué le Véhicule à l'agence RENT A CAR de départ, vous devrez assumer les conséquences de tout Accident.

Cette assurance est valable en France. A l'étranger, une autorisation préalable de RENT A CAR est nécessaire.

En cas d'Accident, votre engagement financier est :

- limité aux frais de gestion si vous n'êtes pas responsable du sinistre dès lors que les assureurs auront attribué la responsabilité totale du sinistre à un **tiers identifié**,
- limité au montant de la Franchise " totale " (ou " réduite " lorsque vous avez souscrit l'option), si vous êtes responsable totalement ou partiellement du sinistre ou lorsque le tiers n'est pas identifié et, même lorsque l'Accident n'a pas entraîné de dommages au Véhicule RENT A CAR.
- Les montants des Franchises " totale " et " réduite " par Véhicule, figurent sur le Contrat de location.
- total et doit compenser le préjudice subi par RENT A CAR dans les cas visés à l'article III.3.
- Vous serez redevable de frais de gestion tels que mentionnés au IV ci-après.

III.3. - Ce qui n'est pas assuré

Les dommages causés, et le(s) préjudice(s) subi(s) par RENT A CAR et les Tiers ne sont pas assurés et votre responsabilité est pleinement engagée (sauf dans le cas exonérateur de force majeure dont vous devrez rapporter la preuve) :

- en cas d'utilisation non autorisée du Véhicule, en France et/ou à l'étranger
- en cas de dépassement non autorisé de la durée de la location,
- pour les conséquences de la conduite du Véhicule par toute personne non autorisée par RENT A CAR,
- en cas de Vol du Véhicule suite à la remise des clés à toute personne à l'extérieur de l'agence RENT A CAR,
- lorsque vous vous êtes approprié le Véhicule au moyen d'une fausse déclaration,
- lorsque vous avez omis volontairement de déclarer un Accident responsable ou non même si le Véhicule RENT A CAR n'a pas subi de dommages,
- lorsque vous conduisez sous l'emprise de substances modifiant le comportement (telles qu'alcool, drogues, médicaments...),
- lorsque l'Accident ou le Vol résulte d'une négligence ou d'une faute inexcusable de votre part dans la conduite ou la garde du Véhicule,
- en cas de mauvaise appréciation du gabarit pour les Véhicules utilitaires (les dimensions de nos Véhicules sont disponibles en agences et affichées dans les Véhicules utilitaires),
- en cas d'abandon ou de non restitution du Véhicule,
- en cas de non transmission dans les délais à l'agence RENT A CAR du constat amiable d'accident ou si ce constat amiable est inexploitable,

- pour les dégâts causés volontairement par vous-même ou vos préposés ou vos ayants-droit,
- pour les conséquences d'une erreur de carburant,
- pour les dégâts causés à certains accessoires du Véhicule, à savoir, les bris de vitres, glaces et rétroviseurs, les détériorations ou Vols de pneumatiques, les jantes, l'autoradio, l'antenne, la dégradation des sièges intérieurs, les systèmes de navigation (matériel et logiciel) et la perte des systèmes de fermeture et de démarrage.

Ainsi, dans les cas qui précèdent, le montant des travaux à effectuer et du préjudice subi vous sera notifié le plus rapidement possible.

En cas de désaccord, vous avez la possibilité, dans un délai de 72 heures de la notification ci-dessus, de demander à vos frais une expertise réalisée par un expert agréé par les Tribunaux.

Les conclusions de l'expert s'imposeront aux parties.

Vous devrez régler le montant des dommages majoré de frais d'immobilisation calculés sur la base du Tarif journalier de location le plus élevé sur la période considérée figurant au Tarif disponible en Agence. Un justificatif vous sera fourni.

Vous autorisez expressément RENT A CAR à appréhender la somme constituant le dépôt de garantie versé par chèque bancaire ou par voie d'autorisation électronique de prélèvement ainsi que vous vous engagez à régler toute somme excédentaire encore due.

Si le dépôt de garantie excède le montant du dommage, RENT A CAR vous remboursera ledit montant après émission du justificatif.

III.4.- Le Vol ou la tentative de Vol du Véhicule

III.4.1. - Les dispositions à prendre

Vous devez respecter les dispositions suivantes :

- déclarer immédiatement (sauf cas de force majeure) le Vol ou la tentative de Vol aux autorités de police dès que vous en avez connaissance ainsi qu'à l'agence RENT A CAR et restituer au personnel identifié de ladite agence les systèmes de fermeture et de démarrage du Véhicule, l'éventuel dispositif antivol, le double du Contrat de location, les équipements optionnels souscrits, " Les Papiers " et le récépissé de dépôt de la déclaration de Vol ci-dessus.

Cette formalité doit être accomplie dans les 24 heures de la déclaration de Vol (sauf cas de force majeure).

La location prend fin à la date de remise des documents et objets ci-dessus au personnel identifié dans l'agence RENT A CAR.

III.4.2. - Les conséquences du Vol ou de la tentative de Vol

Dans le cas où les dispositions qui précèdent ont été respectées, votre engagement financier est limité au montant de la Franchise " totale " (ou " réduite " si vous avez souscrit l'option).

En revanche, votre engagement financier sera total si :

- vous n'avez pas rempli les obligations susvisées,
- si le Vol ou la tentative de Vol est de votre fait ou de celle de vos ayants-droit ou de vos préposés ou a pu être réalisée avec votre complicité ou du fait de votre négligence, notamment dans la garde des systèmes de fermeture et de démarrage du Véhicule.

Dans ces cas, vous devrez rembourser à RENT A CAR la valeur TTC du Véhicule (et de ses accessoires à leur prix d'acquisition) sur la base de la valeur ARGUS majorée de 10% ou en l'absence de valeur ARGUS, sur la base du prix figurant au CATALOGUE du constructeur à la date du Vol, majoré à titre de clause pénale de 10%.

Vous autorisez expressément l'agence RENT A CAR à percevoir le dépôt de garantie dans les conditions visées ci-avant et vous vous engagez à régler à RENT A CAR l'ensemble des sommes dues.

III.5. - Ce que vous devez éventuellement assurer ou qui reste à votre charge

- RENT A CAR n'est pas responsable – même après le retour du Véhicule - des dommages ou disparitions causés aux vêtements, effets, valeurs, matériels informatiques, téléphones portables etc. et, tout spécialement, de tous objets ou marchandises transportés dans ledit Véhicule pour lesquels vous restez votre propre assureur,
- de même, l'utilisation d'une remorque n'est pas assurée, ni même les dommages causés du fait d'une remorque ou de la traction d'un autre Véhicule,
- vous restez seul responsable des amendes, contraventions (de police ou douanières etc.) et autres infractions commises de votre fait pendant la période de location qui devront, ainsi que leurs conséquences, être payées ou remboursées à RENT A CAR. A cet égard, vous vous engagez à régler lesdites amendes ou contraventions. A défaut, vous serez redevables en sus d'une indemnité fixe et forfaitaire de 30 euros TTC par amende ou contravention commise de votre fait.

IV - LES CONDITIONS FINANCIERES

IV.1. - Le montant de la location et ses accessoires

Il comprend, soit un forfait majoré d'un coût kilométrique soit un forfait global que vous réglerez d'avance en contrepartie de l'utilisation du Véhicule.

Le carburant reste à votre charge et vous devez restituer le Véhicule avec le même niveau de carburant que celui figurant dans la fiche " Etat du Véhicule " établie lors de la prise de possession dudit Véhicule.

A défaut, nous serions dans l'obligation de facturer ledit carburant majoré d'une somme forfaitaire selon Tarifs affichés en agence.

Un Véhicule restitué anormalement sale fera l'objet d'une facturation forfaitaire selon conditions disponibles en agences.

De même, il pourra vous être facturé le montant figurant au III.5 ci avant relatif aux amendes et contraventions.

Enfin, en cas d'Accident, vous devrez régler à RENT A CAR des frais de gestion de dossier arrêtés forfaitairement à 30 € (trente euros) TTC.

Le montant prévisionnel de la location est réglé d'avance lors de la mise à disposition du Véhicule.

Il est calculé lors de sa restitution.

Le nombre de kms parcourus est constitué par la différence constatée sur le compteur du Véhicule entre celui existant à son départ et celui figurant à son retour à l'agence.

Si le compteur n'avait pu fonctionner correctement de votre fait, vous serez redevable d'une indemnité égale à 1.000 kms par jour de location calculée selon les dispositions du Tarif applicable à la catégorie du Véhicule loué.

IV.2. - Les options facultatives

Vous pouvez souscrire auprès de votre agence des options facultatives dont les caractéristiques et conditions financières sont disponibles en agence.

Ces options figureront sur le Contrat de location et sur votre facture.

IV.3. - Le dépôt de garantie

Le dépôt de garantie est défini et versé au moment de la conclusion du Contrat de location. Son montant figure au recto du Contrat de location.

Il vous sera restitué lors de la restitution du Véhicule, sous déduction des éventuelles sommes dues à RENT A CAR dans les conditions ci-dessus.

IV.4. - Modalités de paiement

Le dépôt de garantie, le montant de la location et de ses accessoires sont payables au moment de la souscription du Contrat de location.

Au moment de la restitution du Véhicule, une facture détaillée vous sera remise.

Vous aurez à régler au comptant les sommes restant à votre charge (montant de la location, Franchises, frais de gestion des Accidents, des amendes et contraventions, dommages, carburant, prestations annexes, etc.).

A défaut, et sans préjudice de tous dommages et intérêts, les sommes non réglées seront majorées de 10% à titre d'indemnité fixe et forfaitaire à compter de la mise en demeure de payer qui vous sera adressée. En outre, un intérêt de retard dont le taux figure sur le recto du Contrat de location sera applicable.

Dans le cas où un solde existerait en votre faveur, RENT A CAR vous remboursera ladite somme. A défaut, vous seriez en droit de réclamer en sus la même pénalité et les mêmes intérêts que ci-dessus.

IV.5. - Les Franchises

La(es) Franchise(s) est (sont) la(les) somme(s) qui reste(nt) à votre charge notamment en cas d'Accident ou de Vol selon les dispositions du présent Contrat.

Il existe des possibilités de souscrire une option de réduction des Franchises " Vol " et " Accident ".

En cas de dommages, RENT A CAR vous restituera la différence entre le montant des dommages et celui de la Franchise si celle-ci est supérieure.

V - DISPOSITIONS DIVERSES

RENT A CAR pourra mettre fin au Contrat si le Locataire ne respecte pas les obligations essentielles du présent Contrat.

Pour les personnes non-commerçantes, le Tribunal compétent en cas de contestation relative au Contrat de location et/ou son exécution sera, au choix du demandeur, celui du domicile du défendeur, soit celui du lieu de signature du Contrat de location.

Si le Locataire est une personne commerçante, le Tribunal compétent sera celui du ressort du siège de l'agence RENT A CAR.

Les Présentes Conditions Générales de Location sont complétées par les conditions d'application de la Réservation en ligne en cas de réservation d'un Véhicule par le site Internet " rentacar.fr "

Conformément aux dispositions de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 " Informatiques et Libertés ", vous pouvez obtenir communication des informations nominatives recueillies lors de la souscription du Contrat de location et, le cas échéant en demander la rectification en en faisant la demande à l'adresse du siège de la société indiquée au recto.

En ce que RENT A CAR (telle que définie ci-dessus) serait adhérente à la Branche Loueurs du Conseil National des Professions de l'Automobile, elle pourra transmettre des données nominatives vous concernant en relation avec le présent contrat de location, en vue de leur mutualisation au profit des entreprises adhérentes à cette branche, les autorisant à refuser légitimement toute future location.

Si c'est le cas, vous serez informé et vous disposerez d'un droit d'opposition à l'inscription, d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données nominatives (Délibération CNIL N° 2006-235 du 9 Novembre 2006 auprès de la Branche Loueurs du CNPA, 50 rue Rouget de Lisle. 92158 Suresnes Cedex.)

Date et signature précédée de la mention "Bon pour location"